

## LA MOBILISATION DES POUVOIRS PUBLICS ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Afin de poursuivre la réduction du niveau de pollution de fond et l'amélioration la qualité de l'air, les émissions de polluants de tous les secteurs doivent diminuer. De nombreuses initiatives ont été mises en place dans différents domaines.

### Dans le domaine des transports :

- la promotion de la charte « CO2 les transporteurs s'engagent », qui vise à l'adoption, par le secteur du transport routier de marchandises, de solutions organisationnelles et technologiques nouvelles, à même de réduire les émissions de CO2 et de polluants atmosphériques. Pour les Hauts-de-France, 100 chartes ont d'ores et déjà été conclues, concernant environ 4 900 véhicules. Leur mise en œuvre permet de réduire de près de 10 % les émissions par tonne.kilomètre transportée.
- une démarche d'optimisation des flux de logistique urbaine, engagée en particulier sur le territoire de la Métropole européenne de Lille, par la collectivité ou des opérateurs comme Ports de Lille.
- des plans de déplacement doivent être obligatoirement élaborés pour les entreprises, administrations et établissements scolaires de la région plus importants. Le déploiement par le Syndicat mixte intermodal régional de transports (SMIRT) d'une plate-forme internet dédiée au covoiturage devrait permettre notamment une implication plus forte des grands employeurs publics et privés de la région dans l'organisation des déplacements de leurs salariés.

**Dans le domaine de la combustion**, l'installation d'appareils de combustion individuels au bois performants (labellisés Flamme Verte 5 étoiles minimum ou performances techniques équivalentes) est encouragée afin de réduire la pollution et d'améliorer la performance de chauffage avec une réduction du coût énergétique. Cette action est venue en complément d'autres dispositifs publics déployés sur le territoire, à travers notamment les aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et du programme « Habiter Mieux », le crédit d'impôt pour la transition énergétique ou les aides de l'Ademe pour renouveler les appareils de chauffage au bois peu performants (fonds « Air bois »).

L'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts et des déchets de chantiers est aussi régulièrement rappelée. Il appartient aux maires des communes de faire respecter cette interdiction. En cas de défaillance de la police du maire et afin de constater ces infractions, les forces de l'ordre pourraient être mobilisées pour des opérations de contrôle, afin de sanctionner les particuliers ou les entreprises qui ne respectent pas cette interdiction.

Le contrôle des émissions industrielles est également renforcé sur le territoire lors de visites ou de contrôles inopinés, ce qui permet de mieux maîtriser la performance de la combustion et donc les émissions de polluants.

**Dans le domaine agricole**, les actions Certiphyto et Ecophyto du PPA ont permis une diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires ou une utilisation de ces produits dans de bonnes conditions, tout en respectant l'environnement.

Toutes ces actions régionales font écho aux mesures nationales prises dernièrement par le Gouvernement pour renforcer la lutte contre la pollution de l'air. Le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques adopté le 10 mai 2017 et le plan climat dévoilé en juillet 2017 prévoient plusieurs mesures telles que la convergence de la fiscalité de l'essence et du gazole, le soutien au développement des carburants alternatifs, l'indemnité kilométrique pour l'utilisation du vélo...

par ailleurs, le ministre de la Transition écologique et solidaire a dévoilé ce lundi 18 septembre plusieurs mesures concrétisant le plan climat. La prime à la conversion des véhicules pour ceux qui veulent passer d'un vieux véhicule polluant à une voiture thermique à faible émission de CO2 sera généralisée. Elle s'appliquera à l'achat d'un véhicule neuf mais aussi à l'achat d'une voiture d'occasion récente dès lors qu'elle porte une vignette Crit'Air 0, 1 ou 2.

## Focus sur les plans de déplacement et la promotion du covoiturage : des mesures phares du PPA Nord – Pas-de-Calais

Le PPA a pour objectif de ramener les concentrations en polluants dans l'air ambiant à un niveau sous lequel la santé des populations est préservée. Ces baisses d'émissions permettront de réduire la pollution de fond et les pics de pollution.

Toutes les informations sur le PPA sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Les-Plans-de-Protection-de-l-Atmosphere-en-Hauts-de-France>

L'une des mesures du PPA rend obligatoire les plans de déplacements pour les entreprises (PDE), les administrations (PDA) et les établissements scolaires (PDES) sous certaines conditions. L'objectif de ces plans est de limiter la part de la voiture dans les déplacements afin de préserver la qualité de l'air. L'élaboration d'un plan de déplacement permet de réinterroger l'organisation de l'établissement concerné et conduit à de multiples bénéfices (amélioration de l'image, gains de productivité, réduction des frais de déplacement des salariés...)

Les plans de déplacement sont obligatoires pour les administrations de plus de 250 salariés et les entreprises de plus de 250 salariés en zone d'activités et de plus de 500 salariés hors zones d'activités. Les obligés devaient désigner un référent avant le 1er janvier 2016. Le calendrier de mise en œuvre de cette action prévoit la transmission des plans de déplacement au préfet de département avant le 1er janvier 2017 pour une mise en œuvre en septembre 2017. À ce jour, le taux de réalisation de cette obligation est peu satisfaisant et le préfet appelle les établissements assujettis à se conformer aux règles du PPA.

Dans les zones d'activités de plus de 5 000 salariés, recensées par le PPA du Nord – Pas-de-Calais, une offre de covoiturage est également mise à disposition des salariés. Les zones concernées sont situées dans les ports de Dunkerque et Boulogne-sur-Mer. À ce jour, le port de Boulogne a mis en place une offre de covoiturage par l'intermédiaire du site IDVROOM et prévoit de communiquer auprès des salariés de la zone Capécure prochainement. Le port de Dunkerque a, quant à lui, réalisé une enquête auprès des salariés de la zone d'activités et devrait commencer l'élaboration du plan d'actions prochainement.

La préfecture adhérera prochainement à la plate-forme de covoiturage du syndicat mixte intermodal régional de transports qui permet aux zones d'activités les plus importantes de proposer une offre de covoiturage à leurs salariés.

## Focus sur la politique de transport de marchandises

Le transport de marchandises en ville et la logistique urbaine représentent des enjeux considérables pour le fonctionnement de l'économie et pour la qualité de vie en ville. Dans le cadre de la stratégie nationale « France Logistique 2025 », le ministère chargé des transports et l'ADEME ont donc lancé la démarche du « cadre national pour des chartes de logistique urbaine durable ». Il s'agit d'accompagner les collectivités territoriales pour la mise en œuvre de politiques de transport de marchandises et de logistique urbaine qui favorisent le développement économique des villes, tout en limitant les nuisances environnementales telles que la pollution atmosphérique, le bruit, la congestion, et les émissions de gaz à effet de serre.

La démarche vise à favoriser les échanges et la mutualisation de bonnes pratiques entre collectivités territoriales et à renforcer la concertation entre acteurs publics et privés du secteur (collectivités territoriales, chargeurs, transporteurs, logisticiens, commerçants) par l'intermédiaire de chartes d'engagements volontaires pour une logistique urbaine durable. La Métropole européenne de Lille, comme 6 autres territoires en France, fait partie des collectivités qui se sont lancées dans une expérimentation pour tester les outils développés au niveau national sur son territoire, avec l'accompagnement de l'ADEME.

Pour ce faire, la connaissance des flux et des pôles émetteurs et attracteurs de marchandises au sein de la métropole est indispensable. L'Etat va donc lancer une étude d'actualisation des données sur les trafics de poids lourds, en réalisant notamment une enquête de circulation routière à l'échelle de la métropole via le déploiement de caméras de lecture automatique de plaques d'immatriculation.

Par ailleurs, l'État investit en région aux côtés des collectivités, notamment dans le cadre du contrat de plan État-région. Des investissements concrets ont déjà permis de contribuer au report modal du fret routier vers le ferroviaire ou le fluvial, et donc de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air tout en permettant des retombées économiques positives pour le territoire.

Plusieurs exemples peuvent être évoqués : le centre multimodal de distribution urbaine de Lille, les investissements dans les ports intérieurs favorisant l'utilisation du fluvial (Béthune, Valenciennes, Lille), le développement des infrastructures maritimes et ferroviaires du port de Dunkerque, les investissements sur le réseau fluvial à grand gabarit (canal du Condé-Pommeroeul, requalibrage de la Lys, agrandissement des écluses, téléconduite des écluses), la mise en place de services ferroviaires comme le transport combiné à Lille et Douges, l'autoroute ferroviaire Calais-Le Boulou, le Nouvel Itinéraire Fret de Transit et l'électrification de la ligne Calais-Dunkerque.